



ÉCLAT

Association de Personnes Handicapées du Pays de Gex,
leurs parents et amis

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORDINAIRE

Du 28 avril 2021

Rapport financier 2020

Association de personnes en situation de handicap

Association Éclat

Espace Diderot - 20 chemin des Tattes du Moulin

01280 Prévessin-Moëns

04.50.42.28.05 - E-mail : contact@association-eclat.org

www.association-eclat.org

COMPTE-RENDU FINANCIER 2020

Les comptes de l'association ont été établis par Fiducial Expertise et certifiés par Mr Thibault Chalvin, commissaire aux comptes du cabinet Segeco.

Une profonde modification des règles comptables s'appliquent au 1^{er} janvier 2020 par l'arrêté du 15 décembre 2020 (JO du 23 décembre 2020) en application de l'article R.314-5 du CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles). L'avis du CNC (Conseil National de la Comptabilité) n°2007-05 du 4 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux cesse de s'appliquer au 31 décembre 2019. S'y substitue le règlement n°2019-04 du 8 novembre 2019 de l'autorité des normes comptables ANC (Autorités des Normes Comptables) relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce règlement, encore en voie d'homologation durant l'année 2020, entre en application le 1^{er} janvier 2020. Il a pour conséquence de mettre profondément à jour la nomenclature applicable à ces établissements.

1. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

L'année 2020 a été marquée par la signature d'un nouveau CPOM (*Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens*) pour les années 2020 à 2024 sur les services aux adultes. Cette modification conventionnelle s'est accompagnée de trois mesures nouvelles :

- pour 2020 : une évolution de 0,50% de la dotation globale votée en 2019,
- pour 2021 : la création de 0,40 ETP d'animateur d'inclusion à hauteur de 17 300 € chargés,
- pour 2022 : des charges d'amortissements des investissements de 14 000 € sur une durée de 5 ans.

La dotation globale du Conseil Départemental 2020 s'élève à 1 336 342 €.

La subvention de Pays de Gex Agglo est restée identique à celle de 2019, à hauteur de 187 000 €. Elle permet de financer deux services et leur fonctionnement : les loisirs des enfants (périscolaire, extrascolaire...) et l'accompagnement à la scolarité des enfants.

L'année a également été marquée par la crise sanitaire mondiale due au virus Sars-CoV2 qui a provoqué une baisse d'activité de plusieurs mois sur différents services, générant des charges en moins de fournitures d'activités, des charges supplémentaires d'équipement de protection individuelle, et des baisses de recettes en atténuation, des produits d'actions et de dons. L'association remercie l'ensemble des financeurs publics pour avoir maintenu les financements à l'identique.

La crise sanitaire a empêché l'association de maintenir le séjour d'été qui est proposé chaque année aux bénéficiaires adultes d'Eclat. Seul un week-end à Cordon a été possible pour trois résidents.

Les nouvelles normes de l'ANC sont également un fait marquant pour l'exercice 2020. L'autorité des Normes Comptables a publié un important recueil le 2 avril 2020 (mis à jour les 18 mai et 24 juillet 2020) qui recommande de ne pas traiter les incidences économiques et financières de la crise de Covid-19 en termes d'opérations exceptionnelles, mais plutôt en opérations courantes pour les exercices clos au 31 décembre 2020. **Les comptes doivent être présentés selon le principe de continuité d'exploitation.**

Le résultat global 2020 de l'ensemble de l'Association est négatif de 4 213 €.

2. CONSTITUTION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice est négatif à hauteur de 4,2 k€ se décomposant de la manière suivante :

- excédent de 29,5 k€ pour le compte associatif,
- excédent de 4 k€ pour les services aux enfants,
- déficit de 37,8 k€ pour les services aux adultes.

En 2020, par rapport au compte de résultat 2019,

- les **charges (1 880 k€)** ont diminué de 47k€, soit 2,38%
- les **produits (1 876 k€)** ont diminué de 67 k€, soit 2,14 %.

En 2020, l'association a reçu 24 902 € de dons répartis de la façon suivante :

- 4 650 € ont été directement attribués à des actions au profit des bénéficiaires enfants ou adultes accompagnés par l'association,
- 20 251 € sont comptabilisés dans les fonds propres d'Eclat.

En raison de la crise sanitaire, le loto d'Eclat n'a pas pu avoir lieu.

Les ventes habituellement faites lors des marchés de Noël par les bénévoles de Pause-Café se sont faites cette année en ligne grâce au « click and collect » et ont bien fonctionnées avec des recettes de 3207€ qui ont permis de financer la fabrication de visières de protection contre le Covid, aider au financement des véhicules, participer au financement d'un week-end à Cordon pour 4 bénéficiaires et à acheter le matériel leur permettant de créer les objets vendus.

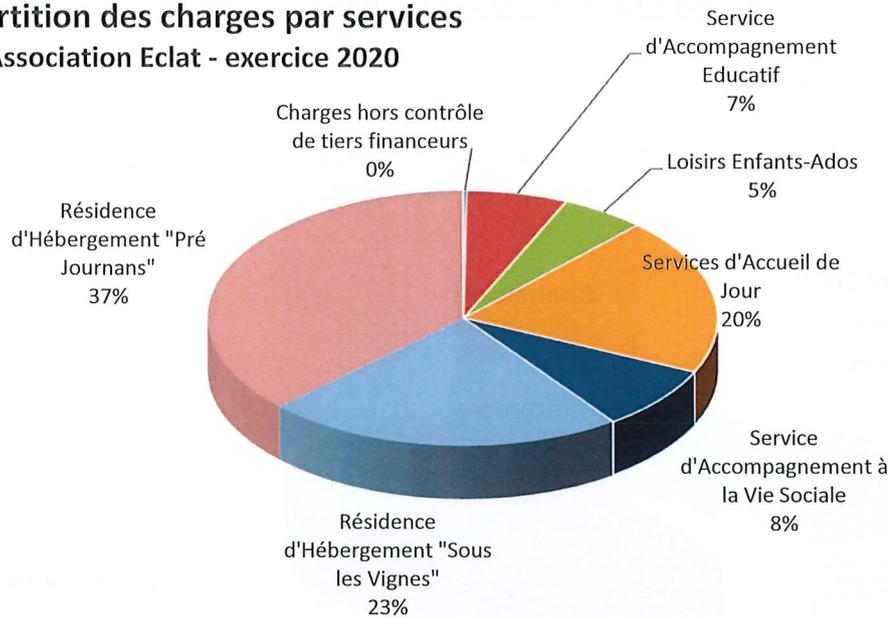
Constitution du résultat	Enfants	Adultes	Global
Résultats par services	4k€	-37,8k€	-33,8 k€
Dons non fléchés affectés aux fonds propres d'Eclat			20,2 k€

3. RESULTATS DES SERVICES

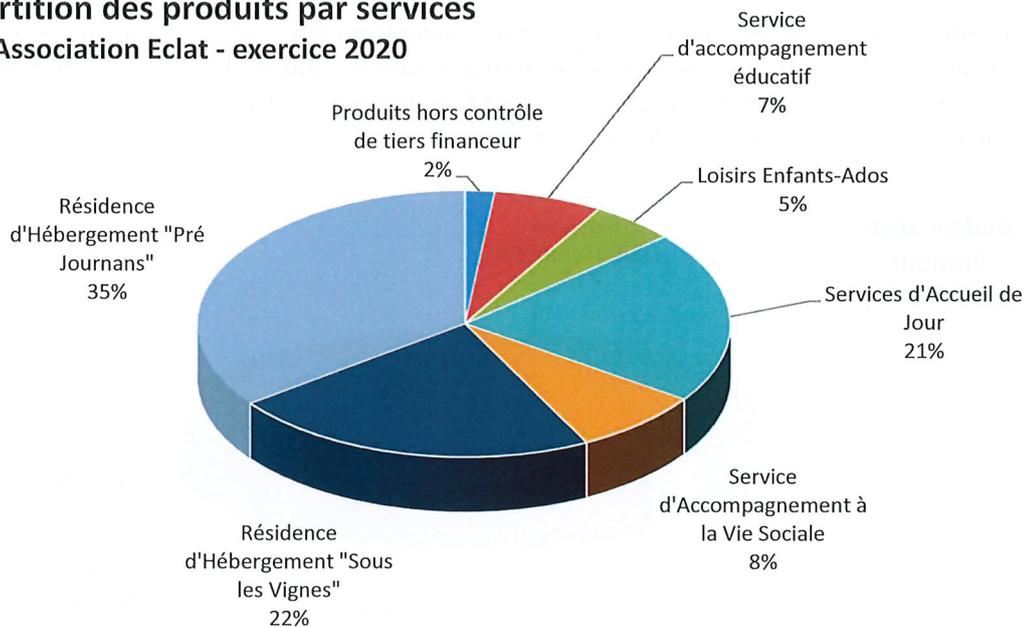
Le résultat courant se détaille comme suit :

	Résultat 2020
Service d'accompagnement éducatif	5 734 €
Loisirs enfants	- 1 698 €
Total services Pôle éducatif	4 036 €
Service d'accueil de jour (SAJ)	23 320 €
Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)	- 1 094 €
Résidence d'hébergement de Saint-Genis Pouilly (RH1)	-31 920 €
Résidence d'hébergement de Gex (RH2)	- 28 075 €
Total services aux adultes	- 37 769 €
Compte privé hors contrôle des tiers financeurs	29 520 €
TOTAL ECLAT	- 4 213 €

Répartition des charges par services
Association Eclat - exercice 2020



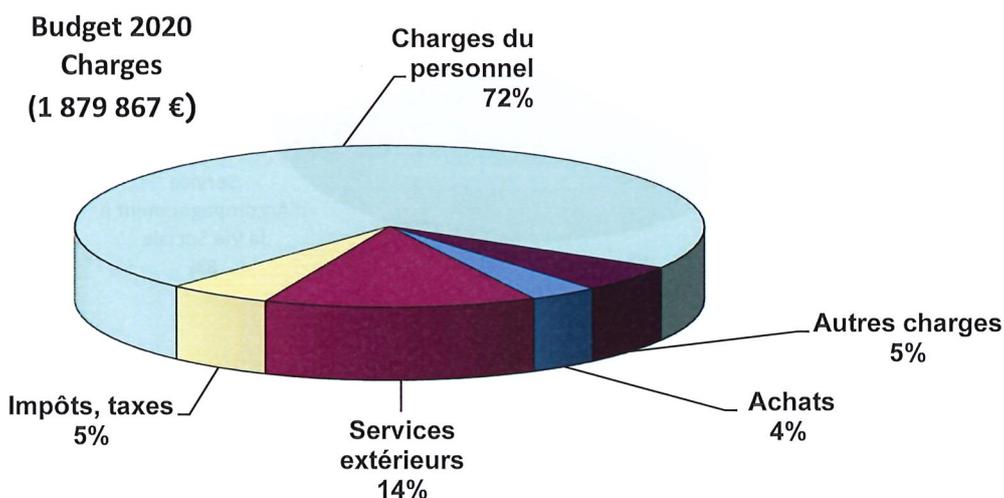
Répartition des produits par services
Association Eclat - exercice 2020



4. PRESENTATION SYNTHETIQUE DES PRODUITS ET DES CHARGES

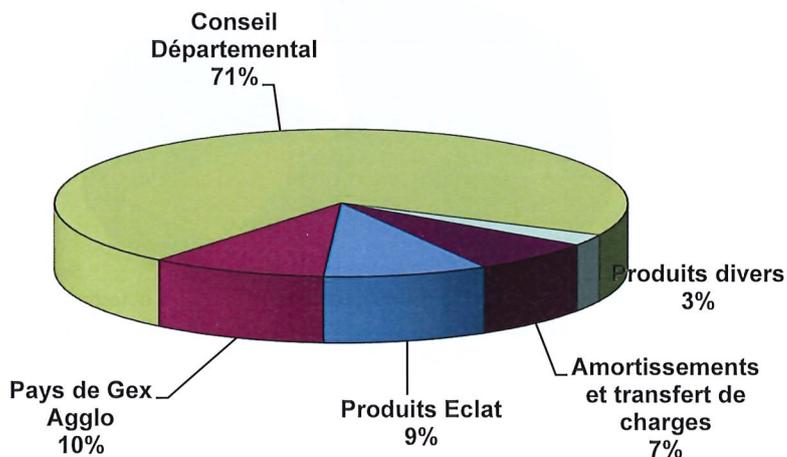
Les charges (dépenses) (1 879 867 €) :

Les charges de personnel représentent **72 %** des dépenses totales, le reste étant réparti entre les services extérieurs, les achats, les dotations aux amortissements et les impôts.



Les produits (recettes) (1 875 654 €) :

Les produits principaux de l'Association proviennent de subventions des collectivités publiques pour **81 %** et des produits propres à l'association pour **9 %**, ces derniers sont constitués de la participation des familles, des dons, des bénéfices des manifestations et des produits financiers. Les autres produits proviennent de l'exploitation et de la gestion courante de l'Association.



Le bénévolat et la mise à disposition des locaux de Prévessin-Moëns et des salles Gaston Laverrière ne sont pas pris en compte dans les budgets.

Les subventions :

D'une façon générale en 2020, les subventions (**1 538 892 €**) sont stables. Elles proviennent principalement du Conseil Départemental et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex.

- La part du Conseil Départemental (**1 351 892 €**) réparties comme suit :
 - 1 336 342 € de subvention relative à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens,
 - 15 550 € représentant une subvention exceptionnelle afin de verser une « prime Covid » aux salariés de l'établissement.

La participation du Conseil Départemental représente : **87,85 %** du total des subventions allouées.

- La part de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex (**187 000 €**) représente **12,15 %**

Les produits des dons, du loto et les produits de Pause-Café :

L'association a reçu 24 902 € de dons en 2020.

Les différentes actions de Pause-Café ont rapporté la somme de 3 207 €. Ces actions servent aux bénéficiaires d'Eclat (aides aux séjours, achat de matériel ...)

